

**COMITÉ SYNDICAL DU PETR DU PAYS RUFFÉCOIS**  
**SÉANCE DU 17 DÉCEMBRE 2025**

Séance n°7 du 17 décembre 2025

Délibération n°DEL2025121704

Objet : demande de subvention pour ingénierie PETR du Pays du Ruffécois.

40 délégués  
Quorum : 21 délégués

Nombre de présents : 21  
Nombre d'excusés : 12  
Nombre d'absents : 7

Le dix-sept décembre deux mille vingt-cinq à 18h00, se sont réunis les membres du Comité Syndical du PETR du Pays Ruffécois, légalement convoqués à la salle socioculturelle de Courcôme le 5 décembre deux mille vingt-cinq, sous la présidence de Monsieur DANÈDE Laurent.

Secrétaire de séance : Mme FOURÉ Brigitte.

**COMMUNAUTÉ DE COMMUNES CŒUR DE CHARENTE**

**Étaient présents :** M. AGUESSEAU Norbert - Mme BAUDRILLART Agnès – M. COMBAUD Renaud – M. DANÈDE Laurent – Mme FOURÉ Brigitte – M. HENTRY Jimmy – Mme LAMAZIÈRE Véronique - Mme MARCELIN Céline - Mme ROCHE Nadine – M. TESSIER Jean-Luc - M. VIDAL Laurent.

**Étaient excusés :** M. BEAU Jacques - M. CROIZARD Christian - M. DE LUSTRAC Jean-Marc - Mme GUILLAUMIN-PRADIGNAC Nathalie - M. GUYON Jean-Guy – M. PANTIER Jean-Marie - M. RAINETEAU Jean - Mme SEMON Laura.

**Étaient absents :** Mme TEILLET Anne.

**COMMUNAUTÉ DE COMMUNES VAL DE CHARENTE**

**Étaient présents :** M. BARRET Pascal – M. BŒUF Pascal – M. COLIN Bernard - M. GEOFFROY Fabrice - M. MATHIEU Xavier – Mme MOREAU Carole – M. PARNEIX Jean-Claude - M. SEGUINAR Claudy - M. THOMAS Hubert - M. THOMAS Jean-Claude.

**Étaient excusés :** Mme ASHBOLT Louisa - M. FORT Jean-Paul - M. JOBIT Jean-François – Mme ROLLIN Lydie.

**Étaient absents :** Mme BELGHALI Lucile - M. DUPUIS José - Mme GUILLONNEAU Séverine - M. MICHAUD Arnaud - M. POUX Pierre – Mme VIEYRES-TEILLET Huguette.

**DEMANDE DE SUBVENTION POUR INGÉNIERIE PETR DU PAYS DU RUFFÉCOIS**

Afin d'assurer le bon fonctionnement des missions du PETR et sa situation financière, le Président propose de l'autoriser à déposer toutes les demandes de subvention nécessaire à l'ingénierie auprès de l'Etat, de la Région, du Département, de l'ADEME et de tout autre organisme.

- Vu le code général des collectivités territoriales ;
- Vu les statuts du PETR du Pays du Ruffécois et notamment son article 15 ;
- Considérant la nécessité de maintenir le bon fonctionnement des missions du PETR, ses ressources internes et la situation financière ;

Après en avoir délibéré, le comité syndical, à 21 voix pour, 0 contre, 0 abstention.

- **AUTORISE** le Président à solliciter les subventions auprès des financeurs publics (Etat, Région, Département, ADEME et tout autre organisme) pour l'ingénierie du PETR

**AR Prefecture**

016-200050094-20251217-DEL2025121704-DE  
Reçu le 06/01/2026

- **AUTORISE** le Président à signer tous les documents relatifs à la mise en œuvre des éléments présentés.

Certifié exécutoire la présente délibération

Le Président,

Laurent DANÈDE



La présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le tribunal administratif de Poitiers dans les deux mois à compter de sa notification